

# IMMO MOURY SCA



Sicafi Immobilière publique de droit belge  
Siège social : rue Sainte-Marie 24 à 4000 Liège  
RPM (Liège) : 0891.197.002  
www.immomoury.com

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012

Procuration à faire parvenir à IMMO MOURY SCA au plus tard le 29 août 2012

### LE SOUSSIGNE :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé le « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **IMMO MOURY** », ayant son siège social à 4000 Liège, rue Sainte-Marie 24, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0891.197.002.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **4 septembre 2012 à 14 heures 30 à 4000 Liège, rue Sainte – Marie 24**, avec l'ordre du jour suivant :

|  | OUI | NON | ABSTENTION |
|--|-----|-----|------------|
| <p>1. RAPPORT DE GESTION DU GERANT SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2012</p> <p><i>Proposition de décision :</i> L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du gérant au 31 mars 2012.</p>  |     |     |            |
| <p>2. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2012</p>   |     |     |            |
| <p>3. COMPTES ANNUELS</p> <p><i>Proposition de décision :</i> L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 mars 2012, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 3,2900 par action.</p> <p><i>Proposition de décision :</i> L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 30 mars 2012 de la s.c.r.l L'Ecureuil, absorbée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2012.</p> |     |     |            |
| <p>4. DECHARGE AU GERANT ET AU COMMISSAIRE</p> <p><i>Proposition de décisions :</i></p> <p>-L'assemblée générale donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2011-2012 ;</p> <p>-L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2011-2012.</p>  |     |     |            |
| <p>5. DIVERS</p>   |     |     |            |

Le mandataire pourra :

- représenter le soussigné et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ordinaire ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

**Le mandataire :**

- **Pourra\*** :

- **Ne pourra pas\*** :

**Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social**

*\*Merci de biffer la mention inutile*

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »